



## INSECTICIDE HARVANTA

L'insecticide Harvanta repose sur la puissance de la CYCLAPRYNE, la plus récente matière active de la famille des diamines (groupe 28), qui fournit une protection exceptionnelle contre un large spectre d'insectes suceurs et broyeurs. Harvanta offre une suppression rapide d'importants ravageurs à la fois au contact et par ingestion, tout en se distinguant par un mouvement translaminaire foliaire qui fournit une excellente protection résiduaire.

Avec une dose de matière active à l'acre moindre que celle que nécessitent d'autres diamides et une excellente marge de sécurité pour les arthropodes utiles, Harvanta est un produit extrêmement efficace pour la LAI. Harvanta se distingue aussi des autres diamides par son activité à la fois larvicide et adulticide contre des insectes qui ont d'importantes répercussions économiques.

### Matière active :

Cyclapryne 50 g/L

### Cultures principales :

Pommes de terre, raisins, fruits à pépins, fruits à noyau

### Group d'insecticide :

28

### Conditionnement :

4 x 3,8L

La CYCLAPRYNE active les récepteurs de la ryanodine, qui jouent un rôle vital dans la fonction musculaire chez les insectes. L'activation de ces récepteurs cause une libération incontrôlée du calcium des réserves intercellulaires, ce qui perturbe la contraction musculaire et entraîne la paralysie de l'insecte; celui-ci cesse rapidement de se nourrir et meurt.

- Grande efficacité contre un grand nombre d'insectes suceurs et broyeurs, particulièrement des lépidoptères.
- Agit rapidement par contact et par ingestion – stoppe rapidement l'activité trophique des insectes.
- Excellente marge de sécurité pour la culture et pour les arthropodes utiles.
- Mouvement translaminaire produisant une couverture supérieure du feuillage et une excellente activité résiduaire.
- Un seul jour d'attente avant la récolte et 12 heures de délai de sécurité avant l'accès au champ traité
- Dose de m.a. à l'hectare moindre que celle des autres insecticides du groupe 28.

#### DIRECTIVES D'APPLICATION

CULTURE	INSECTES	DAAR	DOSE	
Pomme de terre, marante, artichaut, patate douce, igname	Doryphore de la pomme de terre, fausse-arpenteuse du chou, légionnaire de la betterave, légionnaire bertha, légionnaire d'automne, mineuse des feuilles  Répression : psylle de la pomme de terre, thrips des petits fruits, thrips de l'oignon, aleurodes	5 jours	7 jours	40 à 60 g m.a./ha
Raisins	Tordeuse de la vigne, drosophile à ailes tachetées, tordeuse purpurine (répression), thrips des petits fruits (répression)	7 jours	60 – 80 g m.a./ha	1,2 - 1,6 L / ha
Cucurbitacées	Légionnaire de la betterave, légionnaire bertha, fausse-arpenteuse du chou	1 jour	40 - 60 g m.a./ha	0,8 - 1,2 L / ha
	Mineuses des feuilles (espèces de <i>Liriomyza</i> ), thrips des petits fruits (répression), thrips de l'oignon (répression), aleurodes (répression)	1 jour	60 g m.a./ha	1,2 L / ha
Légumes-fruits	Légionnaire de la betterave, légionnaire bertha, fausse-arpenteuse du chou, doryphore de la pomme de terre, légionnaire d'automne	1 jour	40 - 60 g m.a./ha	0,8 - 1,2 L / ha
	Mineuses des feuilles (espèces de <i>Liriomyza</i> ), thrips des petits fruits (répression), aleurodes (répression)	1 jour	60 g m.a./ha	1,2 L / ha
Brassicacées (choux), Légumes-feuilles	Mineuses des feuilles (espèces de <i>Liriomyza</i> ), thrips des petits fruits (répression), aleurodes (répression)	1 jour	60 g m.a./ha	1,2 L / ha
	Légionnaire de la betterave, légionnaire bertha, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères	1 jour	40 - 60 g m.a./ha	0,8 - 1,2 L / ha
Fruits à pépins	Carpocapse de la pomme, tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilignée, tordeuse orientale du pêcher, thrips des petits fruits (répression), mouche de la pomme (répression), charançon de la prune (répression)	7 jours	60 – 80 g m.a./ha	1,2 - 1,6 L / ha
Fruits à noyau	Tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilignée, tordeuse purpurine (répression), tordeuse orientale du pêcher, petite mineuse du pêcher, mouche des brous du noyer, tryptète occidentale des cerises, drosophile à ailes tachetées, thrips des petits fruits (répression), charançon de la prune (répression)	7 jours	60 – 80 g m.a./ha	1,2 - 1,6 L / ha

Toujours lire les directives de l'étiquette et s'y conformer.

Harvanta est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha Ltd.

519-826-7878

belchimcanada.com

104 Cooper Dr. Unit 3  
Guelph, Ontario, Canada